



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 7 octobre 2020 à 19h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 540-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 soit du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 soit du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 17 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 651-2020 soit du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 23 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 soit du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 soit du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 8 juillet 2020 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 717-2020 soit du 8 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 15 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 807-2020 soit du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 25 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 811-2020 soit du 25 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 814-2020 soit du 29 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 5 août 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 818-2020 soit du 5 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 19 août 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 845-2020 soit du 19 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 26 août 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 895-2020 soit du 26 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 2 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 917-2020 soit du 2 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 9 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 925-2020 soit du 9 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 16 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 948-2020 soit du 16 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 23 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 965-2020 soit du 23 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 30 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1000-2020 soit du 30 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger publiquement mais avec certaines restrictions et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Bélair, appuyé par monsieur le conseiller Francis Léger et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement mais avec certaines restrictions et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2020-10-201



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2020-10-202

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020 À 19H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2020
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 29 septembre 2020
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
 - 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
8. **Affaires diverses**
 - 8.1 Avis de motion concernant la citation d'une partie de la Réserve scout Tamaracouta à titre de site patrimonial
 - 8.2 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU.01.2011.02 modifiant le Plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la Municipalité de Mille-Isles afin d'identifier une zone à protéger supplémentaire et afin de créer et modifier les dispositions s'appliquant aux principes d'extension du réseau routier
 - 8.3 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-112 afin d'autoriser l'agrandissement de l'habitation à une distance de 8,5 mètres de la ligne des hautes eaux, à une distance de 8,37 mètres de la ligne de propriété arrière et à une distance de 4,6 mètres de la ligne de propriété latérale, située au 20, chemin Scraire
 - 8.4 Dossier PIIA-2020-22 visant la construction de bâtiments commerciaux pour un commerce récréotouristique sur la propriété située sur le lot 4 549 464 du cadastre du Québec
 - 8.5 Dossier PIIA-2020-27 visant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 3, chemin Edwise



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

- 8.6 Dossier PIIA 2020-28 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 3 207 220 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Spinney
- 8.7 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour la construction d'une résidence dont l'adresse projetée est le 22, chemin Spinney
- 8.8 Dossier PIIA-2020-29 visant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 9, montée du Pont-Bleu
- 8.9 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-113 afin d'autoriser la construction d'un garage non attenant de 2 étages, situé au 17, chemin Corriveau
- 8.10 Dossier PIIA-2020-30 visant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 17, chemin Corriveau
- 8.11 Renouvellement du contrat de madame Carole Lessard au poste de greffière
- 8.12 Prolongation du mandat de Manaction Inc. pour une période de sept (7) mois
- 8.13 Approbation de l'entente intermunicipale relative au déneigement du tronçon de la montée de l'Église appartenant à la Municipalité par la Ville de Saint-Colomban
- 8.14 Adjudication du contrat de gré à gré pour la fourniture de ponceaux en ciment pour des travaux sur le chemin Benny
- 8.15 Adjudication du contrat de gré à gré pour la location d'une pelle hydraulique et camions avec opérateurs pour des travaux sur le chemin Benny
- 8.16 Adjudication du contrat de gré à gré pour des travaux de construction et d'installation d'un système de traitement des eaux usées domestiques au parc Hammond-Rodgers
- 8.17 Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés – Association des propriétaires du lac des Becs-Scie Ouest
- 8.18 Libération de la retenue contractuelle du dernier 5 % pour la mise aux normes du chemin Shrewsbury
- 8.19 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
9. **Période de questions**
10. **Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2020-10-203

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2020

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2020.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

2020-10-204

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de septembre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de septembre 2020 totalisant **727 380,23 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de septembre 2020.

ADOPTÉE.

4. **États financiers**

4.1 **États financiers se terminant le 29 septembre 2020**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 29 septembre 2020.

5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de septembre a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. **Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

Pour être à jour avec les directives gouvernementales applicables concernant la COVID-19, n'hésitez pas à consulter le site web de la Municipalité où un onglet d'information nommé "Info Covid" a été ajouté.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Globalement, nous avons environ 5 500 mètres de chemin de scarifiés et de fossés de creusés sur un total d'environ 6 600 mètres à faire. Nous devrions terminer tous les travaux nécessitant une pelle mécanique vers la fin octobre. Il est fort probable que nous devions reporter au printemps prochain l'asphaltage du dernier tronçon de 1 km qui sera scarifié en octobre, sauf si nous avons un automne exceptionnel avec peu de précipitations car la compaction est difficile quand il y a trop de pluie. Nous sommes toujours en attente de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

réponse du ministre pour notre demande d'extension des délais des dépenses admissibles.

Également, nous avons changé environ 90 % des ponceaux d'entrée charretière ou sous la route et nous avons étendu environ 50 % du gravier.

La préparation finale pour l'asphaltage de la section Black à Hammond commence cette semaine et l'asphaltage est prévu en début de semaine prochaine.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

La Municipalité et le Service de sécurité incendie de Mille-Isles sont présentement en discussion avec divers représentants de la Guignolée pour évaluer la possibilité de tenir la Guignolée 2020 sous une autre formule, COVID-19 oblige.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Les activités que la Municipalité organise annuellement sont suspendues depuis le mois de mars. Avec la 2e vague annoncée par la Santé publique et les nouvelles dispositions gouvernementales en lien avec la COVID-19, la Municipalité est dans l'obligation d'annuler la fête de l'Halloween. Pour ce qui est des festivités entourant la période de Noël, la Municipalité reste à l'affut des directives évolutives du gouvernement.

Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent) :

C'est un automne fort occupé que nous vivons. En date d'aujourd'hui, le 7 octobre, c'est un total de 15 permis de construction neuve qui ont été émis, comparativement à 3 permis du même type, à pareille date l'année dernière. Nous sommes très heureux de cet engouement pour notre belle Municipalité.

Environnement (madame la conseillère Diane Béclair) :

Le centre de transformation Tricentris a tenu son assemblée annuelle qui visait à élire les membres du conseil d'administration, du comité exécutif et des officiers pour la période 2020 – 2022. Monsieur Carl Péloquin, maire de Lachute, a été reconduit au poste de président alors que le conseil d'administration nomme désormais comme nouveau membre de la MRC d'Argenteuil, Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André d'Argenteuil.

Maire:

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Bonsoir à tous,

Un petit mot au sujet de la COVID-19, nous sommes dans une zone orange présentement, donc il est très important de respecter les consignes de la santé publique, faute de quoi il serait possible que



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

nous puissions changer de couleur, vers la zone rouge, ce qui inclurait des restrictions supplémentaires.

Je sais que c'est difficile de nous isoler, mais les rassemblements et fêtes doivent cesser, et ce, sans exceptions. Le port du masque semble bien passer en général, mais encore là, ça fait partie de la bataille dont il faut participer. Je vous demande à tous et chacun de faire votre part. Une fois terminé, nous pourrions débattre les pour et les contre des initiatives et des directives. En date du 6 octobre, notre MRC a 2 cas actifs. La MRC Rivière-du-Nord, laquelle inclut St-Jérôme, ont 71 nouveaux cas. On peut donc dire que le virus est à nos portes.

Pour faire suite à la mise à jour de madame Charles, le chemin Tamaracouta sera asphalté à partir de la semaine prochaine, du chemin Hammond vers le chemin Hyde, qui est à l'est de la Réserve scout Tamaracouta ainsi que du chemin de Mille-Isles jusqu'au numéro civique 218, chemin Tamaracouta.

Ce soir nous donnons un avis de motion pour pouvoir protéger un site que nous considérons très important pour préserver des points de valeur paysagère, architecturale, historique, sociale et sa valeur d'usages. Le site en question, l'immeuble, est une grande section de la Réserve scout Tamaracouta. Cette démarche nous permet d'entamer les démarches administratives nécessaires pour pouvoir citer l'immeuble en question dans le but de le préserver en perpétuité pour la collectivité. Le règlement détaillé qui décrit très spécifiquement chaque bâtiment, paysage et autres caractéristiques, sera déposé à une séance ultérieure. Nous aurions pu en déposer un ce soir, mais les détails importants y manqueraient. Les propriétaires seront avisés prochainement.

Nous sommes à travailler de façon préliminaire le budget 2021. Comme vous le savez tous, le coût général de la vie continue de croître, mais les revenus de la Municipalité sont encore trop liés aux valeurs foncières, une façon de taxer qui est injuste à plusieurs niveaux. Pour revenir à mon argument de manque de respect de la part du gouvernement provincial envers les Municipalités, les gouvernements de proximités, et avec la situation actuelle, soit la pandémie et les citoyens qui ont perdu leurs emplois, qui ont été malade ou pire, le gouvernement a la chance de donner un coup de barre dans les anciennes façons de faire et de nous appuyer financièrement pour nous permettre de donner les services de bases à nos citoyens de façon économe mais financé. Se faire répondre par le Ministère des affaires municipales, qu'on a juste à taxer d'avantage, ne tiens plus la route.

Tout ça pour vous dire que nous commençons à voir des ouvertures à certains niveaux, mais il y a encore beaucoup de chemin à faire.

Good evening,

A quick word about COVID-19, we are in an orange zone right now, so it is very important to respect all the public health instructions, otherwise we may end up as a red zone with the additional restrictions.

I know it's hard to isolate ourselves, but the gatherings and parties have to stop. Without exceptions. Wearing a mask seems to be respected in general, but again, it's part of the battle we need to participate in. I ask all of you to do your part. Once we get over this pandemic, whenever that may be, we can debate the pros and cons of the initiatives and



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

directives. As of Monday October 6, our MRC has 2 active cases. The MRC Rivière-du-Nord has 71 new cases, so the problem is at our door...

Following Ms. Charles's update, Tamaracouta Road will be paved starting next week from Hammond Road to Hyde Road, which is east of the Tamaracouta scout reserve; and from Chemin de Mille-Isles to at least 218, Tamaracouta Road.

This evening, we are giving a notice of motion to be able to protect a site that we consider very important in terms of landscape, architectural, historical, social value and its use value; the site in question is a large section of the Tamaracouta Scout Reserve. This approach allows us to initiate the administrative procedures necessary to be able to cite the building in question in order to preserve it in perpetuity for the community and future generations. The detailed regulations which very specifically describe each building, landscape etc. will be tabled at a later meeting. We could have tabled one tonight, but the important details would be missing. The owners will be notified shortly.

We are in preliminary work on budget 2021. As you all know, the general cost continues to grow, but the municipality's income is still too tied to property values, a way of taxing that is unfair on several levels. To come back to my argument of lack of respect from the provincial government towards us, the neighborhood governments, with the current situation, the pandemic, the citizens who have lost their jobs, who have been ill or worse, the government has the chance to revamp the old ways of doing things and to support us financially to enable us to provide basic services to our citizens in a thrifty but funded way. To be told by the Ministry of municipal affairs, that we just have to tax more, does not hold the road. All this to tell you that we are starting to see openings at certain levels, but there is still a long way to go. We will keep you posted

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'août 2020.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de septembre 2020.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de septembre 2020.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

8. Affaires diverses

8.1 **Avis de motion concernant la citation d'une partie de la Réserve scout Tamaracouta à titre de site patrimonial**

Avis de motion est par la présente donné par *madame la conseillère Dawn Charles*, qu'à une séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur *la citation d'une partie de la Réserve scout Tamaracouta à titre de site patrimonial*.

Ledit site appartenant à Boy Scouts Canada est localisé sur une partie des lots 3 207 815, 3 207 817 et 3 811 935 du cadastre du Québec, situé au 499 et 532 chemin Tamaracouta, à Mille-Isles.

Ledit site comprend notamment les immeubles suivants :

- *La maison d'Alice ou « Alice's house » ;*
- *Le bâtiment « Canary Cottage » ;*
- *La maison Dawson ou « Ecology lodge » ;*
- *Les deux granges au coin des chemins Black et Tamaracouta ;*
- *Le mât du drapeau ;*
- *Le vestige de la cheminée du « Jubilee Hall » ;*
- *Les arches d'accès de l'ancien chemin ;*
- *Le secteur de la chapelle extérieur.*

Ledit site est cité pour les motifs suivants :

- La valeur **paysagère** agroforestière représente les intérêts locaux et régionaux et dans la présence d'espaces ouverts témoignant de l'époque où le site était utilisé comme lieu de pâturage. Également, la valeur réside dans la présence de deux (2) lacs, dont le lac Tamaracouta central au site, soit des éléments naturels presque systématiquement présents sur les sites des camps de vacances ;
- La valeur **architecturale** repose sur la diversité des typologies architecturales présente et sur l'effet d'ensemble qui se dégage en raison de certaines composantes et éléments stylistiques communs à plusieurs bâtiments et aménagements. Par ailleurs, l'architecture des bâtiments témoigne de la rusticité propre à la philosophie scout ;
- La valeur **historique** repose sur l'inscription du site dans la colonisation de Mille-Isles et sur son association à l'histoire irlandaise du Québec et dans l'histoire du développement des loisirs, de la villégiature et des camps de vacances dans les Laurentides et au Québec. Également, sur l'ancienneté du site parmi les autres camps permanents de Scouts dans le monde ;
- La valeur **sociale** repose sur l'inscription du site au sein du mouvement scout et à contribuer à la transmission de la philosophie du mouvement basé sur des valeurs morales Scout. Également, repose sur l'inscription du site dans un vaste réseau autant local qu'international et en lien avec d'autres institutions, groupes et camps de vacances
- La valeur **d'usage** repose notamment sur la diversité des activités que l'on y retrouvait notamment avec son vaste réseau de sentiers qui témoigne de la vocation récréative du site. Cette diversité concerne à la fois leur nature, leur position sur le site,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

leur temporalité et leur rythme ainsi que l'organisation qui démontre que le site était conçu pour répondre à des besoins collectifs.

Toute personne intéressée peut faire ses représentations auprès du comité local du patrimoine lors de la séance publique qui se tiendra à la salle communautaire ou en vidéo conférence au moins trente (30) jours avant l'adoption du règlement.

Le règlement prend effet à compter de la date de transmission de l'avis spécial délivré au propriétaire de l'immeuble. Un projet de règlement sera présenté et déposé à une séance subséquente.

L'adoption de ce règlement sera avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.2 *Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU.01.2011.02 modifiant le Plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la Municipalité de Mille-Isles afin d'identifier une zone à protéger supplémentaire et afin de créer et modifier les dispositions s'appliquant aux principes d'extension du réseau routier*

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur le conseiller Francis Léger*, qu'à une séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur *l'identification d'une zone à protéger supplémentaire et sur la création et modification des dispositions s'appliquant aux principes d'extension du réseau routier*.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2020-10-205

8.3 *Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-112 afin d'autoriser l'agrandissement de l'habitation à une distance de 8,5 mètres de la ligne des hautes eaux, à une distance de 8,37 mètres de la ligne de propriété arrière et à une distance de 4,6 mètres de la ligne de propriété latérale, située au 20, chemin Scraire*

Considérant que la demande vise à autoriser l'agrandissement de l'habitation à une distance de 8,5 mètres de la ligne des hautes eaux, à une distance de 8,37 mètres de la ligne arrière de propriété et à une distance de 4,6 mètres de la ligne de propriété latérale, située au 20, chemin Scraire ;

Considérant que l'agrandissement a remplacé une portion de la galerie déjà existante ;

Considérant que l'agrandissement est construit sur pilotis ce qui limite l'impact au sol ;

Considérant qu'une portion de la galerie existante en rive a été retirée ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 22 septembre 2020 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-112 visant à autoriser l'agrandissement de l'habitation à une distance de 8,5 mètres de la ligne des hautes eaux, à une distance de 8,37 mètres de la ligne de propriété arrière et à une distance de 4,6 mètres de la ligne de propriété latérale, située au 20, chemin Scraire.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2020-10-206

8.4 Dossier PIIA-2020-22 visant la construction de bâtiments commerciaux pour un commerce récréotouristique sur la propriété située sur le lot 4 549 464 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction de bâtiments commerciaux pour un commerce récréotouristique située sur le lot 4 549 464 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329 ;

Considérant que ce projet de construction de bâtiments commerciaux est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction de bâtiments commerciaux sur le lot 4 549 464 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329, conformément au dossier PIIA-2020-22.

ADOPTÉE.

2020-10-207

8.5 Dossier PIIA-2020-27 visant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 3, chemin Edwise

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 3, chemin Edwise ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 3, chemin Edwise, conformément au dossier PIIA-2020-27.

ADOPTÉE.

2020-10-208

8.6 ***Dossier PIIA 2020-28 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 3 207 220 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Spinney***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 207 220 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Spinney ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 207 220 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Spinney, conformément au dossier PIIA-2020-28, en imposant les conditions suivantes :

- a) Que le propriétaire effectue un reboisement sur les cinq premiers mètres de la superficie déboisée à partir de la ligne de lot avant; et
- b) Que les équipements d'éclairage soient installés uniquement au pourtour de l'allée véhiculaire, des cases de stationnement et du bâtiment principal.

ADOPTÉE.

2020-10-209

8.7 ***Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour la construction d'une résidence dont l'adresse projetée est le 22, chemin Spinney***

Considérant que les demandeurs, madame Marie-Hélène Godin Pagé et monsieur Marc-André Rodrigue, ont déposé une demande de permis de construction numéro 2020-00228 visant la construction d'une résidence dont l'adresse projetée est le 22, chemin Spinney ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

Considérant qu'initialement, les numéros de lot de ce terrain étaient une partie du lot 89, le lot 89-23 et le lot 89-24 et qu'à la suite de la rénovation cadastrale, ces lots portent maintenant le numéro 3 802 372 du cadastre du Québec ;

Considérant que selon les termes de l'article 16.1.1 du Règlement de zonage RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, une condition préalable à la délivrance d'un permis de construction est le paiement de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux sur ladite propriété, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente contribution aux fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est établie à 736,16 \$ ou à une superficie de 132,22 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de madame Marie-Hélène Godin Pagé et monsieur Marc-André Rodrigue et que la contribution totale soit de 736,16 \$;

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2020-10-210

8.8 Dossier PIIA-2020-29 visant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 9, montée du Pont-Bleu

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 9, montée du Pont-Bleu ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 9, montée du Pont-Bleu, conformément au dossier PIIA-2020-29.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

2020-10-211

8.9 ***Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-113 afin d'autoriser la construction d'un garage non attenant de 2 étages, situé au 17, chemin Corriveau***

Considérant que la demande vise à autoriser la construction d'un garage non attenant de 2 étages, sur la propriété située au 17, chemin Corriveau ;

Considérant que pour un bâtiment accessoire, réglementation prescrit un maximum de 1 étage ;

Considérant la possibilité de construire un garage détaché conforme à la réglementation ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 22 septembre 2020 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-113 visant à autoriser la construction d'un garage non attenant de 2 étages plutôt que de 1 étage, tel que prévu à la réglementation, pour la propriété située au 17, chemin Corriveau.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2020-10-212

8.10 ***Dossier PIIA-2020-30 visant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 17, chemin Corriveau***

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 17, chemin Corriveau ;

Considérant que la dimension du lot ne permet pas de diminuer l'impact visuel de la construction ;

Considérant que l'implantation proposée du bâtiment est en sommet de pente ;

Considérant que l'architecture ne respecte pas la volumétrie des bâtiments de ce secteur ;

Considérant que le bâtiment tel que proposé requiert l'obtention d'une dérogation mineure ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

Considérant le refus de la demande de dérogation mineure portant le numéro DM-2020-113 en séance tenante ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REFUSER le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 17, chemin Corriveau, tel que présenté au dossier PIIA-2020-30.

ADOPTÉE.

2020-10-213

8.11 Renouvellement du contrat de madame Carole Lessard au poste de greffière

Considérant la résolution d'embauche 2019-09-227 visant l'embauche de madame Carole Lessard pour occuper la fonction de greffière et responsable de la Loi sur l'accès à l'information ;

Considérant que le contrat initial de madame Lessard est d'une durée d'un (1) an avec possibilité de renouvellement ;

Considérant l'intérêt de madame Lessard à renouveler son contrat ;

Considérant l'excellent travail effectué par madame Lessard dans la dernière année et les besoins de la Municipalité ;

Considérant les préoccupations financières du conseil et du directeur général et secrétaire-trésorier à l'égard du budget municipal de l'année 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le renouvellement du contrat de madame Carole Lessard au poste de greffière jusqu'au 31 décembre 2020 avec possibilité de renouvellement.

QUE les conditions et avantages sont ceux convenus dans le contrat de travail de madame Carole Lessard.

ADOPTÉE.

2020-10-214

8.12 Prolongation du mandat de Manaction Inc. pour une période de sept (7) mois

Considérant que le mandat de Manaction Inc. pour la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile vient à échéance le 31 décembre 2020 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

Considérant que la Municipalité est satisfaite du travail accompli par Manaction Inc. au cours des deux dernières années ;

Considérant les délais repoussés du projet de regroupement des services de sécurité incendie des municipalités du Canton de Gore, du Canton de Wentworth et de Mille-Isles en raison de la COVID-19 ;

Considérant les défis à venir en terme de sécurité publique avec l'arrivée imminente d'une deuxième vague de la COVID-19 ;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier de prolonger le contrat pour une période de sept (7) mois.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROLONGER le contrat de service avec l'entreprise Manaction Inc. pour la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour une période de sept (7) mois, du 1^{er} janvier 2021 au 31 juillet 2021, au montant de 42 191,65 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE.

2020-10-215

8.13 ***Approbation de l'entente intermunicipale relative au déneigement du tronçon de la montée de l'Église appartenant à la Municipalité par la Ville de Saint-Colomban***

Considérant qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Colomban et la Municipalité de Mille-Isles pour le déneigement du chemin de la montée de l'Église se trouvant à Mille-Isles ;

Considérant que la précédente entente intermunicipale approuvée par la résolution 2019-11-273 vient à échéance en novembre 2020 ;

Considérant que l'entente prévoit que la Ville de Saint-Colomban assume l'entretien saisonnier et courant de ladite montée pour la saison hivernale de chacune des années ;

Considérant que la présente entente a une durée d'un (1) an renouvelable automatiquement pour une période totale de cinq (5) saisons de déneigement, se terminant le 30 avril 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'entente intermunicipale relative au déneigement du tronçon de la montée de l'Église appartenant à la Municipalité de Mille-Isles par la Ville de Saint-Colomban.

D'AUTORISER monsieur Howard Sauvé, maire et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2020-10-216

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

8.14 **Adjudication du contrat de gré à gré pour la fourniture de ponceaux en ciment pour des travaux sur le chemin Benny**

Considérant que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 50 000 \$ conformément au Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle ;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois (3) fournisseurs ;

Considérant les prix suivants:

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Béton Lécuyer Inc.	13 290,12 \$
Béton provincial Préfab. Ltée.	14 142,06 \$
Boisclair & fils Inc.	9 828,41 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Boisclair & fils Inc. le contrat relatif à la fourniture de ponceaux en ciment pour des travaux sur le chemin Benny au montant de 9 828,41 \$, taxes incluses, le tout en conformité avec le Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-042000-713.

ADOPTÉE.

2020-10-217

8.15 **Adjudication du contrat de gré à gré pour la location d'une pelle hydraulique et camions avec opérateurs pour des travaux sur le chemin Benny**

Considérant que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 50 000 \$ conformément au Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle ;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de six (6) entrepreneurs, incluant deux (2) entrepreneurs locaux ;

Considérant que seulement deux (2) entreprises ont déposé les documents de soumission ;

Considérant les prix suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
David Riddell excavation/transport	189,70 \$
Transport et déneigement Heatlie	183,96 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

D'ADJUGER à l'entreprise Transport et déneigement Heatlie le contrat relatif à la location d'une pelle hydraulique et camions avec opérateurs pour des travaux sur le chemin Benny au montant horaire de 183,96 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec le Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-04000-713.

ADOPTÉE.

2020-10-218

8.16 Adjudication du contrat de gré à gré pour des travaux de construction et d'installation d'un système de traitement des eaux usées domestiques au parc Hammond-Rodgers

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a procédé à une demande de prix pour des travaux de construction et d'installation d'un système de traitement des eaux usées domestiques au parc Hammond-Rodgers ;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de quatre (4) entrepreneurs, incluant un (1) entrepreneur local ;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé les documents de soumission ;

Considérant le résultat suivant :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
9406-1009 Québec inc.	25 294,50 \$

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier qui a effectué l'analyse de la conformité de la seule soumission reçue.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélaïr

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise 9406-1009 Québec inc. le contrat pour des travaux de construction et d'installation d'un système de traitement des eaux usées domestiques au parc Hammond-Rodgers au montant de **25 294,50 \$ taxes incluses**, comme décrit au devis et en conformité avec le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-08000-721.

ADOPTÉE.

2020-10-219

8.17 Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés – Association des propriétaires du lac des Becs-Scie Ouest

Considérant la politique d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés dûment adoptée par la résolution 2016-11-282 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

Considérant que l'Association des propriétaires du lac des Becs-Scie Ouest a déposé une demande dans le cadre de ladite politique ;

Considérant la réception des pièces justificatives nécessaires pour compléter la demande d'aide financière pour l'année 2020 ;

Considérant que la demande d'aide financière de l'Association des propriétaires du lac des Becs-Scie Ouest ne satisfait pas aux critères d'admissibilité de la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés ;

Considérant que cette demande n'est pas accompagnée de la requête signée par plus de soixante pour cent (60 %) des propriétaires ou occupants riverains, tel qu'exigé dans la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés ;

Considérant la situation causée par la COVID-19, il est impossible pour l'Association des propriétaires du lac des Becs-Scie Ouest d'obtenir le nombre de signatures requises des propriétaires ou occupants riverains visés par la demande d'aide financière ;

Considérant que l'Association des propriétaires du lac des Becs-Scie Ouest a toujours fourni les documents requis dans les demandes déposées dans le passé ;

Considérant qu'en raison de la COVID-19, la Municipalité accepte de démontrer une flexibilité dans l'application de sa politique.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCORDER à l'Association des propriétaires du lac des Becs-Scie Ouest une aide financière de 2 875 \$, pour l'entretien du chemin des Becs-Scie Ouest, tel que prescrit par la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés, et ce, pour l'année 2020 ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-39000-521, tel que prévu au budget 2020.

ADOPTÉE.

2020-10-220

8.18 ***Libération de la retenue contractuelle du dernier 5 % pour la mise aux normes du chemin Shrewsbury***

Considérant que des travaux ont été effectués sur le chemin Shrewsbury ;

Considérant que l'acceptation provisoire des travaux a été recommandée par le surveillant des travaux, monsieur Nicolas Telmosse de la firme WSP ;

Considérant que l'entrepreneur a complété les exigences du contrat.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la facture 19112 présentée par l'entreprise David Riddell Excavation/Transport pour la libération de la retenue de 5 % concernant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

les travaux effectués sur le chemin Shrewsbury, et ce, au montant de 25 522,20 \$ taxes en sus.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 55-13600-000.

ADOPTÉE.

2020-10-221

8.19 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

Considérant l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb) ;

Considérant que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;

Considérant que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

Considérant que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

Considérant qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

Considérant que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

Considérant que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

Considérant l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités.

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité.

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx et à la députée de notre circonscription provinciale.

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

10. Levée de la séance

À **19h50**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

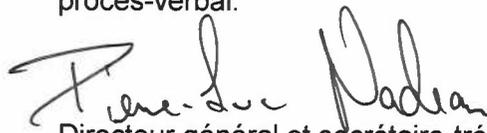
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.


Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

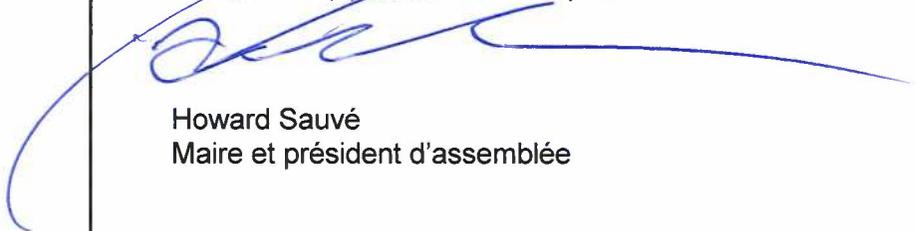


Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée



Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée

